LA FRANCE INTERDIT LES CELLULAIRES DANS LES ÉCOLES ET COLLÈGES

Le Parlement français a définitivement adopté lundi l'interdiction des cellulaires dans les écoles et collèges, promesse de campagne du président Emmanuel Macron dénoncée comme « cosmétique » par l'opposition.

Les députés de la majorité présidentielle et du centre ont voté pour le texte, lors du vote définitif à l'Assemblée nationale, chambre basse du Parlement.

Quant à la droite et la gauche, elles se sont abstenues, critiquant « une opération de communication », de « l'affichage politique », « une loi de circonstance » qui « ne va rien changer ».

La proposition de loi interdit l'usage de tout objet connecté (cellulaire, tablette, montre...) dans les écoles et collèges français, établissements scolaires dont les élèves ont jusqu'à 14-15 ans.

Il y aura des exceptions « pour des usages pédagogiques », laissés à l'appréciation de chaque établissement dans son règlement intérieur, ou pour les enfants handicapés. Les activités liées à l'enseignement mais à l'extérieur, comme le sport, seront aussi concernées.

Les lycées auront, eux, la possibilité, mais pas l'obligation, d'interdire les cellulaires et autres objets connectés, totalement ou partiellement.

Le Code français de l'éducation interdit, depuis une loi de 2010, les cellulaire « durant toute activité d'enseignement et dans les lieux prévus par le règlement intérieur ».

Le ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer, selon lequel cette interdiction n'était pas effective dans tous les collèges et manquait d'un socle juridique solide, a vanté une loi « d'entrée dans le XXIe siècle » qui « envoie un message à la société française », mais aussi à l'international, avec « d'autres pays intéressés ».

Se prononçant pour une « approche moderne des technologies », caractérisée par du « discernement », il a plaidé pour avoir une approche à la fois « défensive » et « offensive ».

Agence France-Presse
Europe